

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 24 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Création de la Société béninoise de Développement des Semences végétales et Plants, et approbation de ses statuts.

Le constat est fait que le système semencier national est dominé par l'informel et des méthodes d'approvisionnement peu efficaces, les producteurs effectuant des prélèvements directs des semences et plants sur le stock existant dans les champs pour la campagne suivante. Avec ce système, près de 80% des semences végétales sont utilisées dans les exploitations agricoles, ce qui impacte négativement le niveau des rendements.

C'est pourquoi, il est apparu pertinent de mettre en place un système semencier formel afin de garantir la qualité des semences et des plants avec une traçabilité nette depuis la sélection jusqu'à la commercialisation, en passant notamment par la multiplication.

Pour ce faire, le Gouvernement a fait l'option de créer une structure capable de gérer efficacement le dispositif national de production, d'agrégation, d'importation et de distribution de semences et plants. La mise en place de cette société participe donc d'une volonté de conforter durablement les performances de l'agriculture béninoise.

Elle sera dédiée à l'organisation de l'industrie semencière autour des espèces vivrières, horticoles, fourragères, fruitières et forestières pour répondre aux besoins en semences et plants de qualité et améliorer le taux d'utilisation des semences et plants certifiés, hormis les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM).

De façon spécifique, cette société va œuvrer à :

- promouvoir le développement des variétés de semences et plants, la conservation des souches des variétés adaptées aux exigences des utilisateurs ainsi qu'au changement climatique ;
- appuyer le renforcement de capacités de toutes les catégories d'acteurs impliqués dans le développement des variétés, la production et la gestion des semences et plants ;
- créer des réseaux de collecte et de distribution des semences et plants en veillant à prendre en compte des retours d'expérience des utilisateurs pour améliorer la qualité des semences et plants ;
- installer des centres modernes de traitement, de conditionnement et de stockage/conservation des semences et plants ;
- mettre aux normes les infrastructures existantes de production, de contrôle de qualité, de traitement, de conditionnement et de stockage/conservation des semences et plants ;
- renforcer les capacités de contrôle et de certification des semences végétales et plants.

Les ministres concernés par le sujet accompliront les diligences nécessaires à la formalisation de la Société et à son opérationnalisation.

II- Communications.

II-1. Missions de maîtrise d'œuvre complète des projets de réhabilitation de l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN) à Abomey et de construction des commissariats de police de Djègbadji et d'Avlékété à Ouidah.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de réhabilitation des anciens palais royaux, l'UNESCO a recommandé de redistribuer certaines fonctionnalités du musée des rois et des amazones du Danxomè, dont le site se trouve sur la liste du patrimoine mondial, aux anciens palais royaux ainsi qu'à l'Institut Français d'Afrique Noire.

A cet effet, un cabinet spécialisé dans la réhabilitation d'édifices à caractère patrimonial a été sollicité pour assurer les études architecturales et techniques de même que le suivi des travaux.

S'agissant des commissariats d'Avlékété et de Djègbadji, leur reconstruction se justifie par la présence des bâtiments qui les abritaient dans les emprises du projet d'aménagement d'une station balnéaire d'exception à Avlékété et du projet de construction du complexe

touristique « Marina » près de la Porte du non-retour à Djègbadji, dans la commune de Ouidah.

C'est pour mener à bien ces missions que le Conseil a autorisé la contractualisation avec les cabinets identifiés et instruit les ministres concernés de veiller à la bonne exécution de leurs cahiers des charges.

II-2. Signature d'un accord-cadre pour le renforcement du programme nutritionnel des cantines scolaires et l'implantation d'une usine de transformation de produits agricoles locaux en compléments alimentaires.

La malnutrition, en plus d'être la cause sous-jacente de plus de 45% des décès d'enfants de moins de 5 ans est, dans sa forme chronique, un obstacle au développement et à la valorisation des ressources humaines.

Grâce aux interventions de l'Etat, la prévalence de la malnutrition aiguë au Bénin s'est améliorée pour s'établir, suivant la dernière enquête démographique et de santé (EDS) à 5% en 2018, tandis que celle de la malnutrition chronique, suivant la même trajectoire positive, est descendue à 32,2% en 2018.

Malgré ces progrès, l'action de l'Etat doit s'intensifier pour combler rapidement les écarts. En conséquence, le Gouvernement a donné une envergure au Programme national d'Alimentation scolaire intégré, tel qu'il permet aujourd'hui à plus d'un million d'enfants des écoles primaires publiques d'être alimentés par jour, puis créé l'Agence nationale pour l'Alimentation et la Nutrition.

Si le modèle des cantines scolaires s'appuie sur l'utilisation des produits locaux pour diversifier et enrichir l'alimentation, la disponibilité des aliments est, cependant, tributaire des saisons.

Pour maintenir la qualité des prestations et les améliorer en dépit de cette contrainte, il est nécessaire de trouver des solutions alternatives sous forme de compléments alimentaires, fabriqués à partir des produits locaux, en vue de garantir la richesse et la qualité des repas servis aux écoliers, quelle que soit la saison.

Par ailleurs, la prise en charge des cas de malnutrition dans nos formations sanitaires se fait par les Aliments Thérapeutiques Prêts à l'Emploi que fournit un groupe spécialisé à l'UNICEF.

Aussi, au regard des quantités utilisées, le Gouvernement a-t-il jugé pertinent de développer une capacité de production sur place au Bénin non seulement pour faciliter la disponibilité permanente de ces produits mais aussi pour renforcer le tissu économique local.

A cet effet, le Conseil a autorisé la signature d'un accord-cadre avec un groupe spécialisé ; ce qui permettra d'engager les discussions spécifiques autour de trois domaines d'intervention retenus que sont :

- le renforcement du programme nutritionnel des cantines scolaires ;
- l'apport de compléments alimentaires pour améliorer l'état nutritionnel dans la fenêtre d'opportunité des 1000 premiers jours ;
- l'installation au Bénin d'une usine de transformation de produits agricoles locaux pour la préparation de compléments alimentaires.

II-3. Contractualisation pour l'obtention d'un agrément d'établissement financier de cautionnement au profit du Fonds National de Développement Agricole (FNDA).

Nonobstant l'apport qualitatif du FNDA au profit du monde agricole, ses résultats pourraient être améliorés substantiellement si la garantie qu'elle propose était éligible dans le cadre du dispositif prudentiel en vigueur au sein de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Etant donné que ce n'est pas le cas, cette situation influence négativement son acceptation par les institutions financières partenaires.

C'est pour améliorer la qualité de cette garantie et élargir sa gamme de facilités d'accès aux financements agricoles que le Gouvernement a autorisé le Fonds à recourir à l'agrément de l'Autorité de régulation bancaire de l'UMOA.

Le Conseil a donc marqué son accord pour le recrutement d'une expertise internationale aux fins d'accompagner le FNDA dans le processus d'obtention dudit agrément d'établissement financier de cautionnement.

III- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

- ✓ **A la Présidence de la République**

Président du Conseil national de l'Éducation

Monsieur Noël Ahonagnon GBAGUIDI

- ✓ **Au ministère de l'Économie et des Finances, en charge de la Coopération**

Directeur général du Centre national d'Investigations numériques

Monsieur Ouanilo MEDEGAN FAGLA

Directeur général de la Société de Développement hôtelier du Bénin

Monsieur Adjélé Aminou MAMAM

- ✓ **Au ministère de la Santé**

Conseiller technique au Partenariat et à la Politique sanitaire

Madame Annonciat Sèmèvo AVIANSOU

Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Yentabou Florent Jacob AKPLOME

- ✓ **Au ministère du Numérique et de la Digitalisation**

Secrétaire général du ministère

Monsieur Marius ATAYI-GUEDEGBE

- ✓ **Au ministère de l'Industrie et du Commerce**

Directeur adjoint de cabinet

Madame Emilie TIBOUTE

Conseiller technique aux Accords internationaux

Monsieur Benjamin ALANMENOU

Conseiller technique au suivi des Projets

Monsieur Mohamed Kankou HAMISSOU

Conseiller technique au Commerce

Monsieur Isdine O. Akanni BOURAÏMA

Directeur du Développement industriel

Madame Murielle H. GNAMBLOHOU.

Fait à Cotonou, le 24 janvier 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.